

**COMMUNE DE VILLAROGER**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 17 janvier 2025.**

**Présents :**

Mmes CREY Marlène, LIMBARINU Nadine  
MM CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

**Absent :** Mme BOULANGEAT Mégane, M. COGEZ Frédéric

Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance : Monsieur Dubos Jean-Christophe

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du 19 décembre 2024 qui est adopté à l'unanimité

**Délibération 2025/01 Autorisation donnée au le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 = 4 095 953 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cette règle à hauteur maximale de 1 023 988.25 €, soit 25% de 4 095 953 €.

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

**Opération 101 – Réseaux EP, éclairage La Savine pour 30 157.04 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**Délibération 2025/02 Approbation des tarifs publics de l'hiver 2025/2026 valables sur les remontées mécaniques du domaine skiable Les Arcs/Peisey-Vallandry/Villaroger et Paradiski**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de tarification proposé par la Société ADS, pour l'hiver 2025/2026, valable sur les remontées mécaniques du domaine skiable Les Arcs/Peisey-Vallandry/Villaroger et Paradiski.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs proposés annexés à la présente délibération (Messieurs Alexis VIVET-GROS, Jérôme CERISE et Jean-Christophe DUBOS ne participent pas au vote)

**Délibération 2025/03 Subvention à l'école de La Gurraz – Classe de mer à Noirmoutier**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de participation financière de l'institutrice de l'école de La Gurraz pour la classe de mer prévue à Noirmoutier du 14 au 22 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'accorder une subvention de 480 euros par enfant, dit que la somme sera versée sur le compte de la coopérative scolaire de l'école de La Gurraz

**Délibération 2025/04 Elargissement de la route de la Gurraz – Marché – Annulation**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché de travaux pour l'élargissement de la route de la Gurraz attribué à l'entreprise BRUNO TP. Suite aux remarques du contrôle de légalité de la Préfecture, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler le marché signé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'annuler le marché signé avec BRUNO TP pour l'élargissement de la route de la Gurraz

### **Délibération 2025/05 Maison de la Réserve – Marché de maîtrise d’œuvre pour la conception/réalisation de l’espace scénographique intérieur**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d’analyse des offres pour la mission de maîtrise d’œuvre pour la conception/réalisation de l’espace scénographique intérieur de la Maison de la Réserve

Il propose au conseil municipal de retenir le bureau DECALOG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, décide d’attribuer le marché de maîtrise d’œuvre pour la conception/réalisation de l’espace scénographique intérieur de la Maison de la Réserve au bureau DECALOG

### **Délibération 2025/06 Convention de fourrière au forfait pour les animaux de compagnie errants ou trouvés en état de divagation - Société Protectrice des Animaux de Savoie**

Monsieur le maire fait lecture au conseil municipal de la convention de fourrière pour tous animaux errants ou trouvés en état de divagation avec la Société Protectrice des Animaux de Savoie. Il soumet au Conseil Municipal la nouvelle convention reprenant notamment les évolutions tarifaires :

- Frais de déplacement : 1,80 €/kilomètre
- Dotation par habitant : 0.85 € par an

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, approuve la convention de fourrière au forfait proposée par la Société Protectrice des Animaux de Savoie et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **Délibération 2025/07 Droit de préemption**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d’intention d’aliéner un bien situé à La Bonneville cadastré A n° 1200, 1198 et 1428 d’une contenance de 6 a et 56 ca.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le cadastre et le P.L.U, et en avoir délibéré et à l’unanimité, ne juge pas utile d’exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné

### **Délibération 2025/08 Servitude d’utilité publique – Travaux réseaux à La Savine**

Dans le cadre des travaux de création, réfection et enfouissement des réseaux à La Savine, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au transfert de la compétence eau/assainissement à la CCHT l’enquête publique relative à la Servitude d’Utilité Publique devra être scindée en deux.

Une enquête pour la partie eau/assainissement avec la CCHT

Une enquête pour les autres réseaux (pluviales, réseaux secs) avec la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, accepte le fait que deux enquêtes soient nécessaires

### **Délibération 2025/09 Attribution du projet de développement touristique du Pré**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les pourparlers avec les différents groupes pour l’aménagement de la zone du Pré

Après l’audition de trois candidats, que les dossiers présentés rendaient éligibles à la conduite du projet de développement touristique du Pré à Villaroger, le Conseil Municipal a procédé à une évaluation des offres.

Au terme d’une évaluation rigoureuse des offres, prenant en compte leur niveau de détail, Monsieur le Maire propose d’attribuer le déploiement du projet à l’entreprise Cogeco et ses partenaires Investisseurs et Opérateurs. Il est entendu que si la commune constate dans le déroulement du projet des manquements significatifs par rapport aux engagements initiaux, une défaillance dans la mise en œuvre d’un PUP portant sur l’ensemble du périmètre du Pré, celle-ci se donne le droit de procéder à la révocation du partenaire sélectionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, attribue le déploiement du projet de développement touristique du Pré à l’entreprise Cogeco et ses partenaires Investisseurs et Opérateurs

### **Délibération 2025/10 Aide à Mayotte**

Suite aux intempéries qui ont touchés l’île de Mayotte le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l’unanimité, décide de verser une aide de 1000 euros pour les sinistrés de Mayotte.

Le Secrétaire,

Jean-Christophe DUBOS



Le Maire,

Alain EMPRIN

